VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 7 JUIN 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mardi Sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance, de la Première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE: Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – MM. Teddy BARBIN – Emmery BEAUPERTHUY – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – MM. Stéphane URIE – Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ÉTAIENT ABSENTS: MM. Cédric CORNET (empêché; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Louis ANDRÉ (excusé; pouvoir donné à M. Guy. BACLET) – Jules FRAIR (excusé) – Mmes Marguerite MURAT (a été déconnectée définitivement) – Elodie CLARAC (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – France-Enna URBINO (a été déconnectée définitivement) – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Rebecca BELLEVAL (excusée; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – M. David LUTIN (excusé; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mme Mégane BOURGUIGNON (a été déconnectée définitivement) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (a été déconnectée définitivement) – Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée) – Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation : 1er juin 2022

Date d'affichage: 1er juin 2022

Nombre de Conseiller municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 21

Absents: 14 Procurations: 5 Votants: 26

Présidente de séance : madame Liliane MONTOUT

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : madame Nanouchka LOUIS

ORGANISATION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ANNÉE 2022-2023 CM-2022-4S-PERC-42

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 551-1 et D. 521-12 ;

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Vu le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs ;

Vu la délibération n° CM-2021-5S-DRH-57 en date du 27 août 2021, relative à la mise en œuvre des nouveaux cycles de travail du Pôle Education et Restauration Collective (Pôle ERC) ;

Vu l'avis favorable du comité technique réuni en date du 28 avril 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission Education, Jeunesse et Soutien à la Parentalité du 19 mai 2022 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 23 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions et 3 non votants

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la nouvelle organisation des activités périscolaires

pour la rentrée scolaire 2022-2023.

Article 2: D'autoriser le maire à mettre en place un partenariat associatif

pour l'encadrement des activités périscolaires à travers le

lancement d'un appel d'offres.

Article 3 : De charger le maire et la directrice générale des services, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 2 JUIN 2022

Et publication ou notification le

2 Z JUIN 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 7 juin 2022

Pour extrait certifié conforme



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Organisation des activités périscolaires - Année 2022-2023

Date de transmission de l'acte : 22/06/2022

Date de réception de l'accusé de 22

22/06/2022

réception :

Numéro de l'acte : CM20224SPERC42 (\underline{voir} l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 971-219711132-20220607-CM20224SPERC42-DE

Date de décision: 07/06/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

9.1.3. Autres